



C A B O U R G



Informations pratiques

Vous vous rendez en autocars à Cabourg ? Nous avons des stationnements spécifiques prévus à cet effet.

A noter que la circulation et le stationnement des bus sont interdits toute l'année dans la zone de l'éventail encadrée par :

- › le boulevard des Diablotins (inclus dans le périmètre),
- › l'avenue du Général de Gaulle, (non incluse dans le périmètre)
- › l'avenue du Général Leclerc (non incluse dans le périmètre)
- › la Digue de la Dives (incluse dans le périmètre).

Cependant, **DU 1^{er} AVRIL AU 31 OCTOBRE**, une dérogation pour accéder à cette zone peut vous être délivrée. Pour ce faire, vous devez obtenir une autorisation de circulation disponible uniquement sur ce site. Ce service, facturé 75€ par jour et par bus, vous permettra d'accéder à un lieu de dépose-minute de passagers, au plus près de la plage, et à la réservation d'un emplacement de stationnement sur un parking sécurisé. Le paiement devra se faire impérativement en Carte Bleue, et en ligne, aucun autre moyen de paiement n'étant accepté.

Une autorisation de stationnement vous sera ensuite délivrée via l'application. Cette autorisation devra être apposée en évidence sur l'autocar et permettra d'accéder à la dépose-minute des passagers située avenue Pasteur (à côté du parking du Yacht-club).

Baignade

En ce qui concerne la baignade sur notre plage, nous ne délivrons pas d'autorisation écrite.

Ainsi, il est impératif que les groupes, notamment ceux qui comprennent des mineurs, signalent leur arrivée sur la plage au poste de secours le plus proche.

De plus, sachez qu'un animateur doit être présent dans l'eau pour chaque groupe de 5 enfants de moins de 6 ans, et pour les mineurs de plus de 6 ans, ils doivent être surveillés par un animateur pour 8 enfants.

La présence d'un surveillant de baignade est obligatoire en plus des animateurs, car aucun maître-nageur ne peut être mis à disposition particulière d'un groupe.

Par ailleurs, soyez informé que le pique-nique est autorisé dès lors qu'il ne nécessite aucune installation de type camping (tables, chaises, tentes, barbecues, ...) En cas de mauvais temps, aucun abri ne peut être mis à disposition des groupes. Concernant vos repas en plein air, vous avez la possibilité de vous rendre au parc de l'Aquilon, situé avenue de la Brèche Buhot, qui est un parc fermé et qui vous permettra de pique-niquer en toute sécurité, c'est également une aire de jeux.

